

## CALENDRIER DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ADMINISTRATIFS 2022

CATÉGORIE	CORPS	RECRUTEMENT	CONDITIONS DE CANDIDATURE	POSTES	DOSSIERS D'INSCRIPTIONS		DATES DES ÉPREUVES		SERVICE A CONTACTER <sup>(1)</sup>
					OUVERTURE	DATE LIMITE D'INSCRIPTION	ÉCRIT	ORAL	
A	ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	EXAMEN PROFESSIONNEL (Avancement)	Ouvert aux attachés d'administration de l'Etat, <u>titulaires</u> et rattachés, pour leur gestion, à la DGAC ou à Météo France, qui justifient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, d'au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et avoir atteint le 5 <sup>e</sup> échelon du grade d'attaché.	A définir	01/12/2021	31/05/2022	-	A partir du 04/10/2022	SG/SDCRH/GC - Division Recrutement <a href="mailto:concours-administratifs-sg-sdp@aviation-civile.gouv.fr">concours-administratifs-sg-sdp@aviation-civile.gouv.fr</a>
	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	EXTERNE ET INTERNE (recrutement)	Recrutement unique par la voie des Instituts Régionaux d'Administration. (contacter la Fonction Publique au : 01.42.75.88.02 ou consulter le site internet : <a href="http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/ecoles-de-formation/ira-et-ena/ira/concours-dacces-aux-instituts-regionaux-dadministration">http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/ecoles-de-formation/ira-et-ena/ira/concours-dacces-aux-instituts-regionaux-dadministration</a> )	A définir	-	-	-	-	<a href="https://ira-inscription.fonction-publique.gouv.fr">https://ira-inscription.fonction-publique.gouv.fr</a>
		EXAMEN PROFESSIONNEL (Recrutement)	Ouvert aux assistants d'administration de l'aviation civile justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle l'examen professionnel est organisé, d'au moins six années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.	A définir	01/12/2021	31/05/2022	20/09/2022	A partir du 29/11/2022	SG/SDCRH/GC - Division Recrutement <a href="mailto:concours-administratifs-sg-sdp@aviation-civile.gouv.fr">concours-administratifs-sg-sdp@aviation-civile.gouv.fr</a>
B	ASSISTANT D'ADMINISTRATION DE L'AVIATION CIVILE <b>DE CLASSE EXCEPTIONNELLE</b>	EXAMEN PROFESSIONNEL (Avancement)	Ouvert aux assistants d'administration de l'aviation civile justifiant, au 31 décembre de l'année de l'examen, d'au moins un an dans le 5 <sup>e</sup> échelon du deuxième grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	A définir	01/12/2021	31/01/2022	15/03/2022	A partir du 14/06/2022	SG/SDCRH/GC - Division Recrutement <a href="mailto:concours-administratifs-sg-sdp@aviation-civile.gouv.fr">concours-administratifs-sg-sdp@aviation-civile.gouv.fr</a>
	ASSISTANT D'ADMINISTRATION DE L'AVIATION CIVILE <b>DE CLASSE SUPÉRIEURE</b>	EXAMEN PROFESSIONNEL (Recrutement)	Ouvert aux adjoints d'administration de l'aviation civile justifiant, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent, de onze années de services publics.	A définir	01/12/2021	01/03/2022	10/05/2022	A partir du 13/09/2022	
		EXAMEN PROFESSIONNEL (Avancement)	Ouvert aux assistants d'administration de l'aviation civile ayant au moins atteint, au 31 décembre de l'année de l'examen, le 4 <sup>e</sup> échelon du premier grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	A définir	01/12/2021	01/03/2022	-	A partir du 31/05/2022	
	ASSISTANT D'ADMINISTRATION DE L'AVIATION CIVILE <b>DE CLASSE NORMALE</b>	EXAMEN PROFESSIONNEL (Recrutement)	Ouverts aux adjoints d'administration de l'aviation civile, justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen, d'au moins sept années de services publics.	A définir	01/12/2021	31/01/2022	08/03/2022	A partir du 08/06/2022	

(1) DGAC - SG/SDCRH/GC - Division Recrutement - 50 rue Henry Farman - 75720 PARIS CEDEX 15

Aucune demande par téléphone ne sera prise en compte – Nota : Les examens professionnels sont réservés aux agents de la DGAC et Météo-France et leurs établissements publics